

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 9 novembre 2018</b>	<b>N° 2018-628</b>

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES  
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00  
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15  
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15  
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45  
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h30  
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 9 novembre 2018</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2018-628</b>

---

**MÉRIGNAC- Cession d'une parcelle bâtie cadastrée AP 97 d'une contenance de 8a ,sise 3 rue Paul Langevin - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

- 1 Le site de Mérignac Langevin constitue une entrée de ville depuis la zone aéroportuaire et la rocade, via l'avenue du Chut vers le centre-ville. Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac ont donné pour mission à La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) d'accompagner le processus de mutation foncière et l'engagement opérationnel des projets immobiliers à développer sur ce site autour de l'îlot témoin, afin de permettre sa mutation en un quartier d'habitat, ouvert, accueillant et paysager, en cohérence avec le projet réalisé sur l'îlot témoin.

S'inscrivant dans cette démarche, la société Edelis, propriétaire d'une emprise contiguë, située dans le périmètre du projet (ledit îlot représentant une emprise globale d'environ 6 015 m<sup>2</sup>) a mis au point un projet, à l'occasion d'ateliers de travail avec Bordeaux Métropole, la ville de Mérignac et La Fab, en vue de la réalisation d'un programme de 74 logements, représentant un total de 4 922 m<sup>2</sup> de Surface de plancher (SDP), répartis comme suit :

- 41 logements en libre,
- 10 logements en abordable,
- 23 logements en locatif Prêt locatif aidé d'intégration / Prêt locatif à usage social (PLAI / PLUS).

Ce projet immobilier vise à produire des logements diversifiés en typologie (du T2 au T5) et répond aux objectifs de programmation, notamment en ce qui concerne la qualité des logements et des espaces communs et publics.

Bordeaux Métropole est propriétaire d'une emprise de 800 m<sup>2</sup> sise dans le périmètre du projet.

Il est aujourd'hui, proposé de céder cette assiette foncière à la Société civile de construction vente (SCCV) Mérignac Kuboa, au prix de trois cent vingt et un mille cent trente-trois euros (**321 133 €**), TVA le cas échéant en sus conformément au régime et au taux en vigueur applicable au jour de la réitération de l'acte

authentique, montant qui n'est pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) consultée le 9 avril 2018, sachant que la charge de la démolition incombe à l'acquéreur.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3211-14,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) N° 2018-33281V0618 du 9 avril 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**afin de permettre le lancement opérationnel du projet de la société Edelis du secteur Langevin à Mérignac, il importe de céder à la SCCV Mérignac Kuboa la parcelle bâtie cadastrée section AP n° 97 d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, située 3, rue Paul Langevin, 33700 Mérignac, en vue de permettre la réalisation d'une opération à usage de logements représentant une surface de plancher globale d'environ 4 922 m<sup>2</sup>,

**2 DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la cession au profit de la SCCV Mérignac Kuboa, ou de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour réaliser le projet immobilier précité de la parcelle de terrain bâtie sise 3, rue Paul Langevin à Mérignac, cadastrée section AP n°97, d'une contenance cadastrale de 800 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de trois cent vingt et un mille cent trente-trois euros (**321 133 €**), TVA le cas échéant en sus conformément au régime et au taux en vigueur applicable au jour de la réitération de l'acte authentique,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction,

**Article 3 :** d'imputer la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours chapitre 77, compte 775, fonction 515.

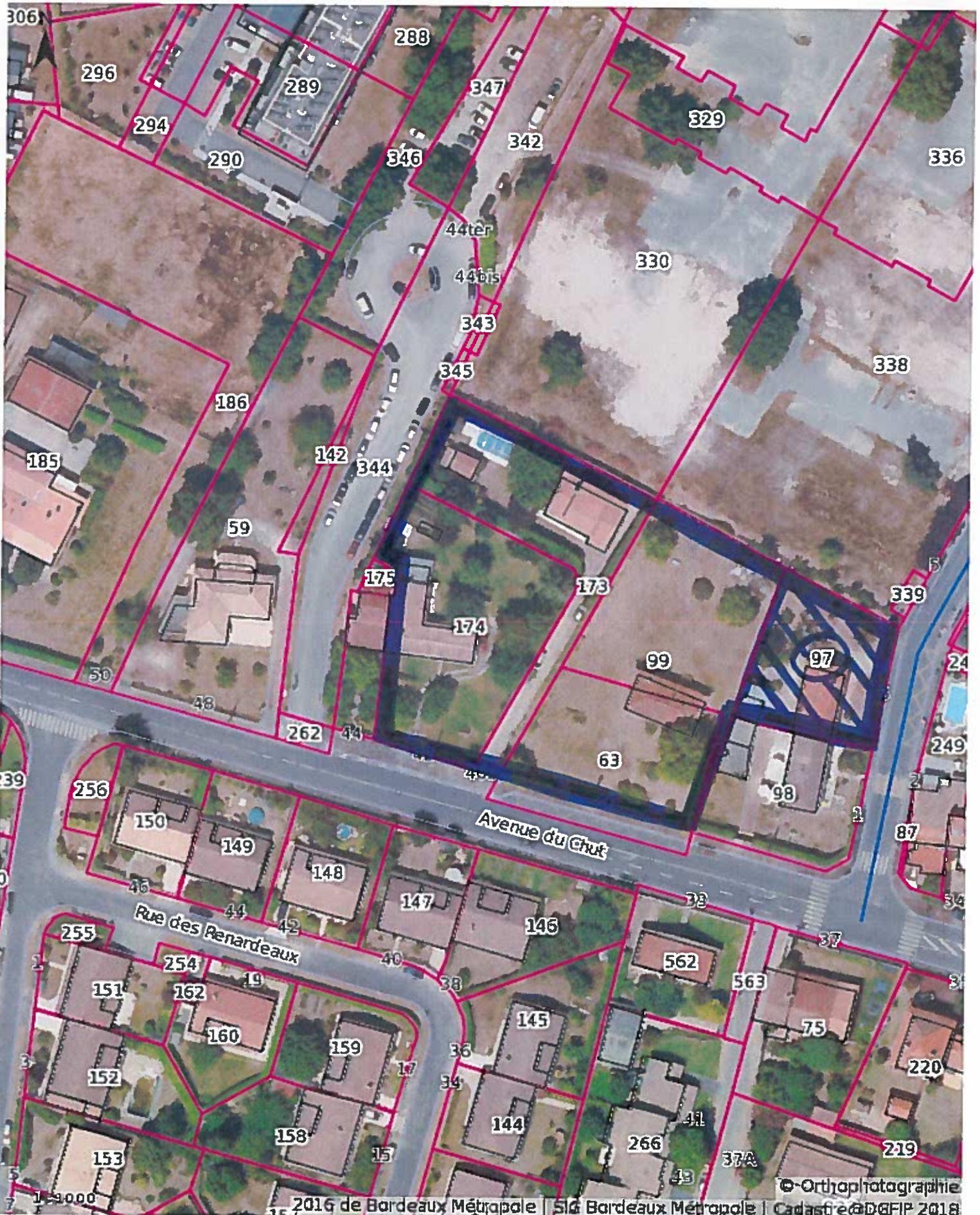
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p>  <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--



# Mérignac Cession de la parcelle batie AP 97 (800 m<sup>2</sup>)



Cette cartographie, produite par le SIG Carto WEB de Bordeaux Métropole, est indicative : elle n'a aucun caractère opposable.



**Emprise Globale du Projet 6015m<sup>2</sup>**



**Parcelle AP 97 Vendue par BM**